

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

A MENIL-GONDOUIN

Présents : Monsieur Sébastien Leroux, madame Jeanne Guillouet, monsieur Sylvain Gaudin, madame Annick Macé, monsieur Philippe Grandin, madame Sophie Pichonnier, madame Yvette Ruban, monsieur Jean-Louis Pitel, monsieur Gérard Grandsire, madame Alix Dauger, monsieur Michel Petit, monsieur Joël Caron, monsieur Xavier Le Menahes, monsieur Pierre Madeline, monsieur Dominique Pichonnier, madame Annette Martin, monsieur Jean-Claude Bignon, madame Katia Halluin, monsieur Régis Duchesne, madame Isabelle Moiteaux, madame Christine Pommier, madame Marie-Françoise Frouel, monsieur Philippe Mallard, monsieur Sébastien Beaufrère et madame Nelly Greusard.

Excusés : Madame Marie-Cécile Leperlier, monsieur Patrice Liénart, monsieur Dominique Lemancel, madame Véronique Delaunay, monsieur François Montambault, monsieur Lucien Buat, monsieur Denis Moreau et monsieur Jean Onfroy.

Pouvoirs : Monsieur Patrice Liénart donne pouvoir à madame Alix Dauger, monsieur Dominique Lemancel donne pouvoir à monsieur Philippe Mallard et madame Marie-Cécile Leperlier donne pouvoir à madame Christine Pommier.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Philippe Mallard est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2021

A la demande de monsieur Grandsire, une mention est ajoutée au compte-rendu de la séance du 29 septembre 2021. Au point n°4 relatif à l'information sur le rapport du GIEC Normand, le texte suivant est ajouté : « monsieur Pitel déplore que la disparition de certaines haies modifie le paysage ». Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021, ainsi complété, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'autoriser l'examen d'un nouveau point à l'ordre du jour : tarification des prestations du SPANC du Val d'Orne. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

1. Présentation de l'activité du CDHAT

Monsieur le Président rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée en 2018 et prolongée cette année a été confiée au CDHAT. Afin de présenter leur activité et les perspectives pour 2022 et 2023, une présentation vous est proposée par mesdames Cloé Draghi et sa collègue Marine Charruau du CDHAT.

Après la présentation, un échange s'organise avec l'Assemblée sur les moyens de communications et l'information des habitants.

2. Présentation du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) **Rapporteur M. Mallard**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission développement économique.

Monsieur Mallard précise que le projet arrive au terme de sa rédaction. Avec l'appui du cabinet retenu, la collecte des projets et la mise en forme du document sont achevées. Les services de l'Etat procèdent également à une relecture. L'objectif, après examen par le Bureau et validation du Conseil communautaire reste de signer le document avec madame la Préfète de l'Orne.

Quelques précisions s'imposent : à ce jour, 9 intercommunalités ont signé leur CRTE, nous serons donc la 10^e, sur 15. La Communauté urbaine d'Alençon et la Communauté de communes du pays fertois et du bocage carrougien devraient suivre.

Le tableau qui vous a été adressé permet de reprendre de manière synthétique l'ensemble des actions et projets inscrits dans le CRTE. Après échange avec la DDT, certains projets n'y figurent plus. Il s'agit par exemple du projet de la CDC, déjà financé, du terrain de sport, dont l'objet n'intégrait pas nos orientations.

Par ailleurs, la position de l'Etat a évolué depuis la mise en place de ce dispositif et une commune pourra solliciter, pour un projet non inscrit au CRTE, une subvention (type DTER, DSIL).

Examen de l'ensemble des projets, présentation par la Coop des territoires (madame Albane Gélín et Monsieur Igor Louboff), messieurs Vannier et Albertini.

Monsieur Leroux souligne que le Contrat qui est proposé est particulièrement fourni et structuré, avec 46 actions. L'un de ses atouts demeure la phase de concertation qui a été menée, avec l'ensemble des élus et les forces vives du territoire. Il insiste sur la cohérence globale du document et son intérêt pour organiser notre développement, dans les années à venir. Enfin, par délibération du 10 mars 2021, la signature du CRTE avait déjà été autorisée, par anticipation, mais cette présentation permet de clore son élaboration.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide d'adopter le Contrat de Relance et de Transition Ecologique présenté,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Temps de travail, décompte des 1 607 H effectives **Rapporteur Mme Dauger**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger informe les membres du Bureau que la loi du 6 août 2019 a supprimé les jours de congés supplémentaires et que les collectivités territoriales, après le dernier renouvellement de leurs assemblées délibérantes, doivent se mettre en conformité, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

Ainsi, les aménagements spécifiques dont le maintien avait été autorisé par la loi du 3 janvier 2001 ne peuvent subsister. Le législateur souhaite moderniser l'organisation du temps de travail, garantir plus d'équité entre les fonctions publiques, assurer un meilleur suivi du temps de travail et s'aligner sur le secteur privé.

Pour la Communauté de communes du Val d'Orne, le décompte du temps de travail, pour un agent à temps complet, s'effectue sur l'année, à hauteur de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies. Il est à noter que les agents en poste dans les écoles sont annualisés, sur la même base, en proportion de leur temps de travail.

Ainsi, le nombre de jours travaillés attendu est de 228, auquel il convient d'ajouter les 7 heures dues au titre de la journée de solidarité. Le total s'établit donc à 1 607 h/an.

L'organisation suivante vous est proposée :

	Aujourd'hui	Demain
Service administratif :	Semaine de travail à 35h, pas de jours d'ARTT	Semaine de travail à 36h30, 9 jours d'ARTT (dont 1 au titre de la journée de solidarité) 25 jours de congés annuels
Service technique :	Semaine de travail à 35h, pas de jours d'ARTT	Semaine de travail à 36h30, 9 jours d'ARTT (dont 1 au titre de la journée de solidarité), 25 jours de congés annuels
Agents en poste dans les écoles (agents polyvalents et ATSEM)	Annualisation sur la base de 1 607h, pour un temps plein	Annualisation sur la base de 1 607h, pour un temps plein (pas de modification)

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide d'adopter l'organisation suivante, à compter du 1er janvier 2022,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

**4. Etude préliminaire pour l'aménagement touristique d'une parcelle (Palm Beach) au bord du lac de Rabodanges
Rapporteur Mme Moiteaux**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Isabelle Moiteaux, Présidente de la commission tourisme et communication.

Madame Moiteaux présente la prestation qui pourrait être commandée à Orne Métropole afin de réaliser une étude préliminaire. En effet, dans le cadre de l'aménagement des rives du Lac de Rabodanges, la CDC avait saisi l'opportunité d'acquérir la parcelle qui accueillait l'ancien établissement de restauration « Palm Beach ». Situé face à la future baignade, ce site est idéalement situé et, dans le cadre de sa compétence tourisme, il est nécessaire de lancer une réflexion et en déterminer les orientations d'aménagements.

Il s'agira notamment de réaliser un état des lieux et un diagnostic de la parcelle, de recenser les besoins et de proposer des orientations d'aménagements : besoin en équipements ou activités touristiques (animation et restauration), l'accessibilité et l'intégration paysagère.

Le devis estimatif s'élève à 4 650€ hors taxe, soit 5 580€ toutes taxes comprises, pour un total de 15,5 jours de travail.

Monsieur Leroux signale que la remise sur prestation accordée, en 2021, est fléchée prioritairement sur la mission de préparation du futur marché pour le SPANC. Le solde, soit 144,50€ et la remise 2022 (2 840€ environ), viendront minorer le montant de l'étude préliminaire pour l'aménagement touristique de cette parcelle.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de confier à Orne métropole la prestation relative à l'étude préliminaire pour l'aménagement touristique d'une parcelle au bord du Lac de Rabodanges, pour un montant de 4 650€ HT, soit 5 580€ TTC,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**5. Attributions de subventions complémentaires (Activ'Orne et Un autre chemin pour apprendre)
Rapporteurs Mme Frouel et M. Duchesne**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, Présidente de la commission culture et sports.

Madame Frouel présente la demande complémentaire de l'association Activ'Orne, au titre de l'organisation d'une manifestation sportive

L'association Activ'Orne a bénéficié d'un soutien pour son fonctionnement de 500€, lors du vote du budget primitif 2021, mais la participation de la CDC est subordonnée à l'organisation de deux courses annuelles. Le montant habituel de l'aide était de 1 500€. Compte tenu de la crise sanitaire, l'organisation des foulées du Lac, fut impossible. Le trail de la Roche d'Oëtre 21^e édition s'est déroulé les 16 et 17 octobre derniers. Aussi un complément de 700€ vous est proposé.

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Régis Duchesne, Président de la commission éducation et jeunesse.

Monsieur Duchesne soumet à l'examen de l'assemblée une demande qui n'avait pu être présentée en avril dernier, lors du vote du budget primitif 2021. Un autre chemin pour apprendre est une association qui vise à répondre aux besoins spécifiques des enfants avec des difficultés d'apprentissage, en lien notamment avec l'autisme. Son but est de proposer un accompagnement éducatif adapté et individualisé, afin de développer les compétences, l'autonomie, la communication, la confiance et l'estime de soi de l'enfant. Cette structure a bénéficié d'une aide en 2020, il vous est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 500€.

Madame Dauger précise que ces montants, déjà inscrits lors du vote du Budget primitif 2021, ne constituent pas de nouvelles dépenses.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide d'attribuer une subvention complémentaire de 700€ à Activ'Orne, pour l'organisation de la 21^e édition du trail de la Roche d'Oëtre,
- ✓ Décide d'attribuer une subvention de 500€ à l'association « un autre chemin pour apprendre »,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**6. Mise à jour des statuts du SITCOM Région d'Argentan (retrait de 9 communes)
Rapporteur M. Petit**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit informe le Bureau que le Syndicat Intercommunal de Tri et de Collecte des Ordures Ménagères a, lors de sa réunion du 30 septembre 2021, donné une suite favorable à la demande de retrait présentée par la Communauté de communes des Sources de l'Orne. Il s'agit des communes d'Almenèches, Boissei la Lande, la Bellière, le Cercueil, le Château d'Almenèches, Francheville, Médavy, Montmerrei et Mortrée. Ce départ sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les collectivités membres du SITCOM doivent, conformément aux statuts en vigueur, délibérer sur ces demandes de départ et les approuver ou non.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Approuve le retrait des communes d'Almenèches, Boissei la Lande, la Bellière, le Cercueil, le Château d'Almenèches, Francheville, Médavy, Montmerrei et Mortrée du SITCOM, à compter du 1^{er} janvier 2022
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

**7. Rapport 2020 du SIRTOM Flers-Condé sur le prix et la qualité du service de gestion des ordures ménagères
Rapporteur M. Petit**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit explique que pour le Syndicat Intercommunal de la région de Flers-Condé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment à l'article L2224-1 et suivants, la publication du rapport annuel du Syndicat est une obligation et que ce dernier doit préciser le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante et aux collectivités adhérentes. A cet effet, le rapport vous a été adressé par courriel.

Pour 2020, le fait marquant reste la fin de la convention avec le SYVEDAC (SYndicat pour la Valorisation et L'Elimination des Déchets de L'Agglomération Caennaise) et la possibilité d'incinérer les ordures ménagères dans l'unité de valorisation énergétique située à Colombelles (14). L'enfouissement devient donc, de fait, la règle pour nos déchets.

Il faut aussi prendre en compte l'évolution à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette dernière est désormais de 30€ par tonne, pour l'enfouissement en 2021, contre 18 euros par tonne en 2020 et atteindra 65 euros en 2025. Le budget du syndicat s'élève à 10,5 millions d'Euro en 2020. La hausse de la TGAP, comme des coûts de transport, en 2021, est estimé à 23%.

Monsieur Petit signale que le Président du SIRTOM reste disponible pour venir présenter ces éléments, à l'occasion d'une prochaine réunion. Madame Pommier s'interroge sur la pertinence d'un nouvel incinérateur alors que la COP 26 vient de s'achever. Monsieur Grandsire signale que le volume des déchets ornaïes est insuffisant pour entreprendre une telle réalisation et qu'un tel chantier s'envisage de concert avec un réseau de chaleur.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Approuve le rapport 2020 du SIRTOM Fiers-Condé sur le prix et la qualité du service de gestion des ordures ménagères,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

8. **Renouvellement de la convention de délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise (Orn'Immo)**
Rapporteur M. Mallard

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission développement économique.

Monsieur Mallard rappelle que le Département de l'Orne recevait, de la CDC, par convention, une délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise. En effet, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, permet de proposer un appui aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le domaine de la politique de développement et d'attractivité économique.

Dans ce cadre, la première convention signée en 2016 a soutenu 39 projets d'entreprises, pour un montant d'aides de plus de 2,5 millions d'Euro.

Le Président du Conseil départemental nous sollicite aujourd'hui pour reconduire ce dispositif et signer une nouvelle convention. Sur notre territoire les aides concernèrent à Putanges-le-Lac la Sasic et à Saint-Hilaire de Briouze la fromagerie Gillot (le plus gros projet investissement du département).

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Autorise la signature d'une nouvelle convention relative à la délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise entre la Communauté de communes du Val d'Orne et le Département de l'Orne,
- ✓ Décide de donner délégation à monsieur le Président, ou son représentant, pour signer tout document relatif à cette affaire.

**9. Décisions modificatives N°1 (Budget général et budgets annexes PSLA et SPANC)
Rapporteur Mme Dauger**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger explique que plusieurs dossiers imposent cette modification, par rapport au budget présenté en avril dernier.

Il s'agit du PLUI et du montant probable du marché à signer avec le bureau d'étude qui sera sélectionné prochainement (ouverture des plis 24 novembre et attribution début décembre, après analyse des offres). La DM N°1 permettra de retenir une offre à concurrence de 268 000€ TTC. Pour rappel, la première consultation n'avait recueilli que des projets supérieurs au seuil initial, soit 256 800€ TTC.

Le CRTE, dont nous venons d'examiner la version 2021, a été élaboré avec le recours de la Coop des territoires, pour un montant de 19 500€. Même si une subvention du même montant est attendue, il faut rappeler qu'en vertu du principe de non-affectation des recettes aux dépenses, nous devons inscrire la dépense et les crédits correspondants. S'agissant d'une dépense non prévue au BP 2021, il convient de provisionner la ligne, à l'occasion de cette DM N°1.

BUDGET PRINCIPAL

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
ARTICLES	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
020	Dépenses imprévues		-20 000
021	Virement de la section de fonct	105 816	
022	Dépenses imprévues		-14 000
023	Virement de la section de fonct		105 816
1341	DETR	15 684	
1388	Autres subventions (PLUI)	58 000	
202	Révision document urbanisme PLUI		268 000
2031	Frais d'études		-50 000
2113	Terrains aménagés		-3 300
21318	Autres bâtiments publics		-2 400
2182	Matériel de transport		- 715
2183	Matériel de bureau et informatique		-3 160
2184	Mobilier		-3 500
2188	Autres immobilisat.corporelles		-5 425
617	Etudes et recherches		19 500
6718	Autres charges exceptionnelles		- 91 816
774	Subventions exceptionnelles	19 500	
TOTAL		199 000€	199 000€

Pour le budget annexe du PSLA, il s'agit, à l'occasion de cette DM N°2, d'adopter ces modifications pour permettre de réaliser l'achat d'éléments de mobilier et de matériel pour équiper le bureau du futur médecin généraliste. Une information est prévue à l'occasion des questions diverses.

BUDGET ANNEXE PSLA

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
ARTICLES	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
2188	Autres immobilisations corporelles		1 309
2313	Constructions		-1 309
TOTAL		0	0

Pour le budget annexe du SPANC, il s'agit d'écritures d'ordres, relatives aux amortissements de 2 armoires acquises en 2020, pour lesquelles la durée d'amortissement proposée est d'un an.

BUDGET ANNEXE SPANC

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
ARTICLES	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
021	Virement de la section de fonct	-896,28	
023	Virement de la section de fonct		-896,28
6811/042	Dotations aux amortissements		896,28
2818/040	Autres immobilisat corporelles	896,28	
TOTAL		0	0

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote en dépenses les compléments de crédits compensés par les recettes indiquées sur le budget général 2021, présentés ci-dessus dans la Décision Modificative N°1,
- ✓ Vote en dépenses les compléments de crédits compensés par les recettes indiquées sur le budget annexe PSLA 2021, présentés ci-dessus dans la Décision Modificative N°2,
- ✓ Vote en dépenses les compléments de crédits compensés par les recettes indiquées sur le budget annexe SPANC 2021, présentés ci-dessus dans la Décision Modificative N°1,
- ✓ Décide de donner délégation à monsieur le Président, ou son représentant, pour signer tout document relatif à cette affaire.

10. Modification des statuts du SMICO **Rapporteur Mme Guillouet**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Jeanne Guillouet, membre du Bureau communautaire et délégué de la CDC au Syndicat.

Madame Guillouet signale que le Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités souhaite entériner les départs de 26 communes et du SIAEP de Gacé, mais également enregistrer les adhésions de 19 communes, 3 CCAS, un SIVOS et un SIVOM.

A cet effet, le comité syndical a délibéré en ce sens le 19 juin 2021. Les collectivités membres doivent elles-aussi inscrire ce point à l'ordre du jour de leurs conseils respectifs.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Approuve l'adhésion au SMICO de 19 communes, 3 CCAS, 1 SIVOS et 1 SIVOM,
- ✓ Autorise le retrait du SMICO de 26 communes et du SIAEP de Gacé,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

**11. Tarif concert du 4 décembre 2021
Rapporteur Mme Frouel**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, Présidente de la commission culture et sports.

Madame Frouel sollicite le Bureau pour le dossier du concert de l'orchestre régional de Normandie intitulé « La boîte à joujoux et l'histoire de Babar ». En 2020, crise sanitaire oblige, cet évènement ne put être organisé. Un avenant au contrat offrit le report de cette manifestation au samedi 4 décembre 2021 à 18h30.

Afin de permettre un large accès aux habitants, le tarif proposé est de 5€ pour les adultes et la gratuité est offerte aux enfants.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de fixer le prix d'une place à 5€, pour les adultes, pour le concert du 4 décembre 2021,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

**12. Convention avec la commune de Bazoches-au-Houlme pour la mise à disposition de la nouvelle cantine
Rapporteur M. Duchesne**

A la suite des travaux réalisés par la commune de Bazoches-au-Houlme, s'agissant de la cantine, il est nécessaire de formaliser la remise du bien à la CDC en charge de cette compétence.

En l'occurrence, le transfert de la compétence scolaire entraîne de plein droit la mise à disposition à la communauté de communes de l'ensemble des biens nécessaires à son exercice, ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés (article L.1321-2 du CGCT par renvoi des articles L.5211-5, L.5211-17 et suivants).

La Communauté de communes doit alors reprendre les contrats souscrits (assurances, maintenance...) et assurer l'entretien de ces surfaces, à compter du 1^{er} décembre 2021.

La convention présentée permet également à la commune de Bazoches-au-Houlme d'utiliser ponctuellement les locaux et inversement.

De plus, une étude est en cours pour une solution de mutualisation de la chaudière de la salle de motricité vers les autres locaux voisins et optimiser le coût induit.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire,
- ✓ Envisage la mutualisation du système de chauffage au bois de la salle d'activité, propriété de la CDC, avec la salle des fêtes de la commune de Bazoches-au-Houlme.

13. Questions diverses

Tarification des prestations du SPANC du Val d'Orne

Rapporteur M. Petit

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit explique qu'en l'état actuel, lorsqu'une contre-visite est nécessaire, sa facturation est impossible, car elle n'est pas prévue. Le règlement en vigueur prévoit bien la possibilité d'une contre-visite dans son article 11, 4^e paragraphe, pour les contrôles de réalisation, pas son prix.

Les interventions de notre prestataire imposent parfois de revenir sur site, pour des vérifications, à l'occasion des contrôles périodiques de bon fonctionnement, de réalisation et de vente. Par analogie, le tarif de la contre-visite n'a pas été précisé.

Aussi, afin d'anticiper le règlement 2022 qui entérinera la réalisation de cette visite complémentaire, il est nécessaire de délibérer pour permettre de la facturer, dès maintenant, aux propriétaires. Monsieur Petit ajoute que la préparation du futur règlement et la préparation de l'appel d'offres à venir imposeront de prolonger la prestation confiée à Véolia jusqu'au 30 juin 2022.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de fixer le prix de la contre-visite à 107€, pour les contrôles périodiques de bon fonctionnement, de réalisation et de vente,
- ✓ Décide de compléter en ce sens le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes du Val d'Orne,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

PSLA

Rapporteur Mme Guillouet

A l'occasion de rencontres avec les professionnels du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire et afin de favoriser l'installation de jeunes médecins, une série de mesures est envisagée.

Le déplacement de certaines activités et l'optimisation des temps d'occupation pourrait permettre de disposer d'un local vide et de le proposer à un 3^e médecin généraliste, comme initialement prévu à la création du pôle.

Par ailleurs, l'accueil d'un étudiant en tutorat a débuté en novembre dernier. Aussi, après signature d'une convention qui vous sera soumise prochainement, la CDC prendrait en charge l'équipement et l'ameublement de ce cabinet. Il s'agit notamment de matériel informatique et des logiciels spécialisés, d'une table d'examen et de meubles de bureau. Si le jeune professionnel ainsi accueilli s'installait, le matériel lui serait alors revendu.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de lancer l'achat du matériel informatique et du mobilier ainsi présenté,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Informations générales

Recrutement du responsable du service technique mutualisé

Monsieur Leroux informe les membres du Conseil que le poste, créé par la commune de Putanges-le-Lac, de responsable du service technique sera pourvu très prochainement par le recrutement d'un agent de maîtrise qui encadrera les agents de la CDC et de la commune. Cette fonction mutualisée poursuit donc la démarche entreprise entre les deux collectivités. A l'instar du DGS, une convention permettra la prise en charge, proportionnellement au nombre d'agents, du coût du poste, par la CDC.

Conseiller numérique

Monsieur Leroux signale que la candidature présentée par la CDC a été retenue. La collectivité pourra ainsi bénéficier d'un financement de 50 000€, sur 2 ans. Une annonce a été publiée en ce sens. Le conseiller répartira sa présence entre l'agence postale de Bazoches-au-Houlme, le local dédié à l'Espace Services Jeunesse du collège Gaston Lefavrais et les communes volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Putanges-le-Lac, le 22 novembre 2021

Le Président,

